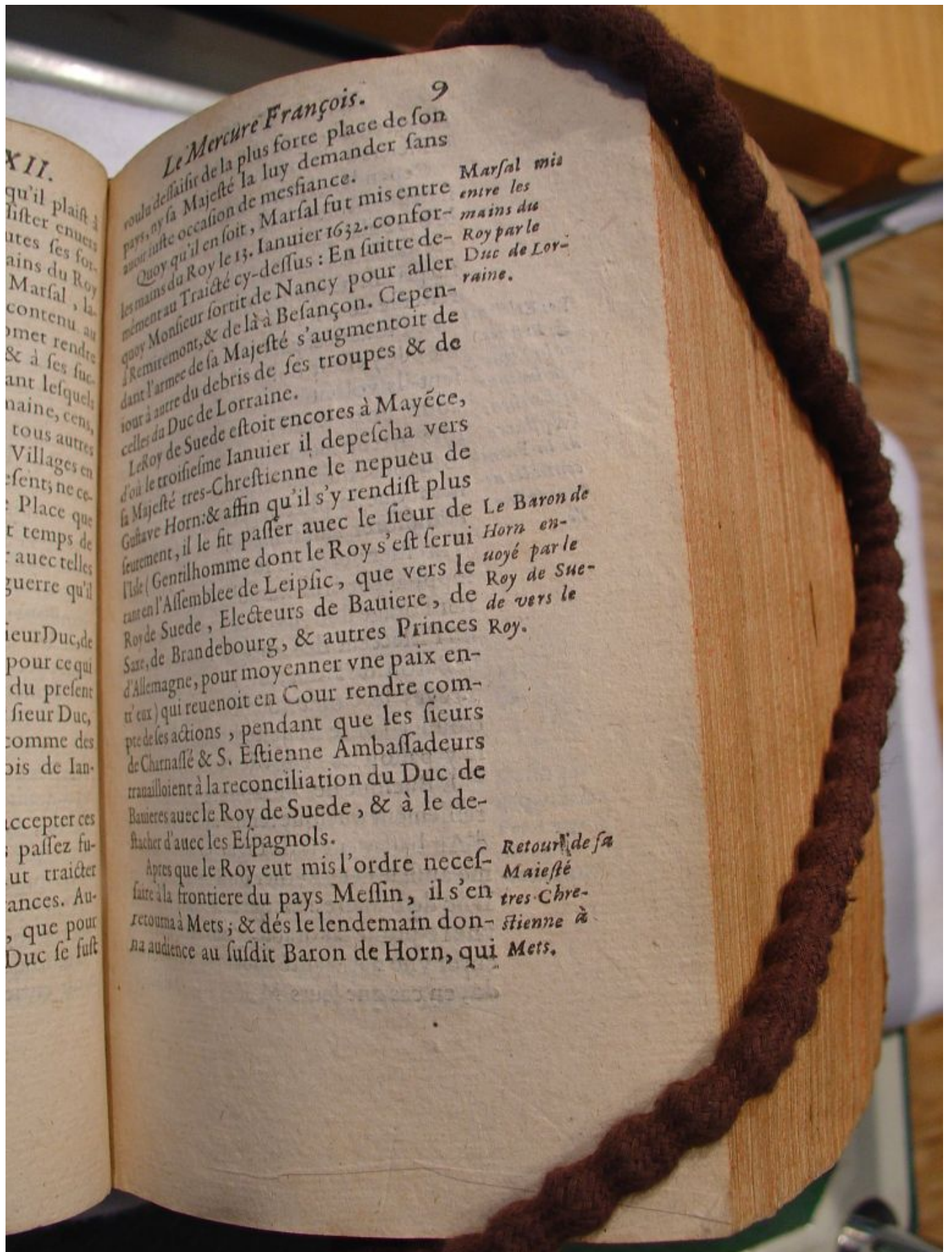


1632_009.jpg



XII.
qu'il plaist à
lister enuers
utes ses for-
ains du Roy
Marfal, la-
contenu au
omet rendre
& à ses suc-
ant lesquels
naine, cens,
rous autres
Villages en
esent; ne ce-
Place que
t temps de
avec telles
guerre qu'il
ieur Duc, de
pour ce qui
du present
sieur Duc,
comme des
ois de Jan-
accepter ces
passez fu-
ut traicter
ances. Au-
que pour
Duc se fust

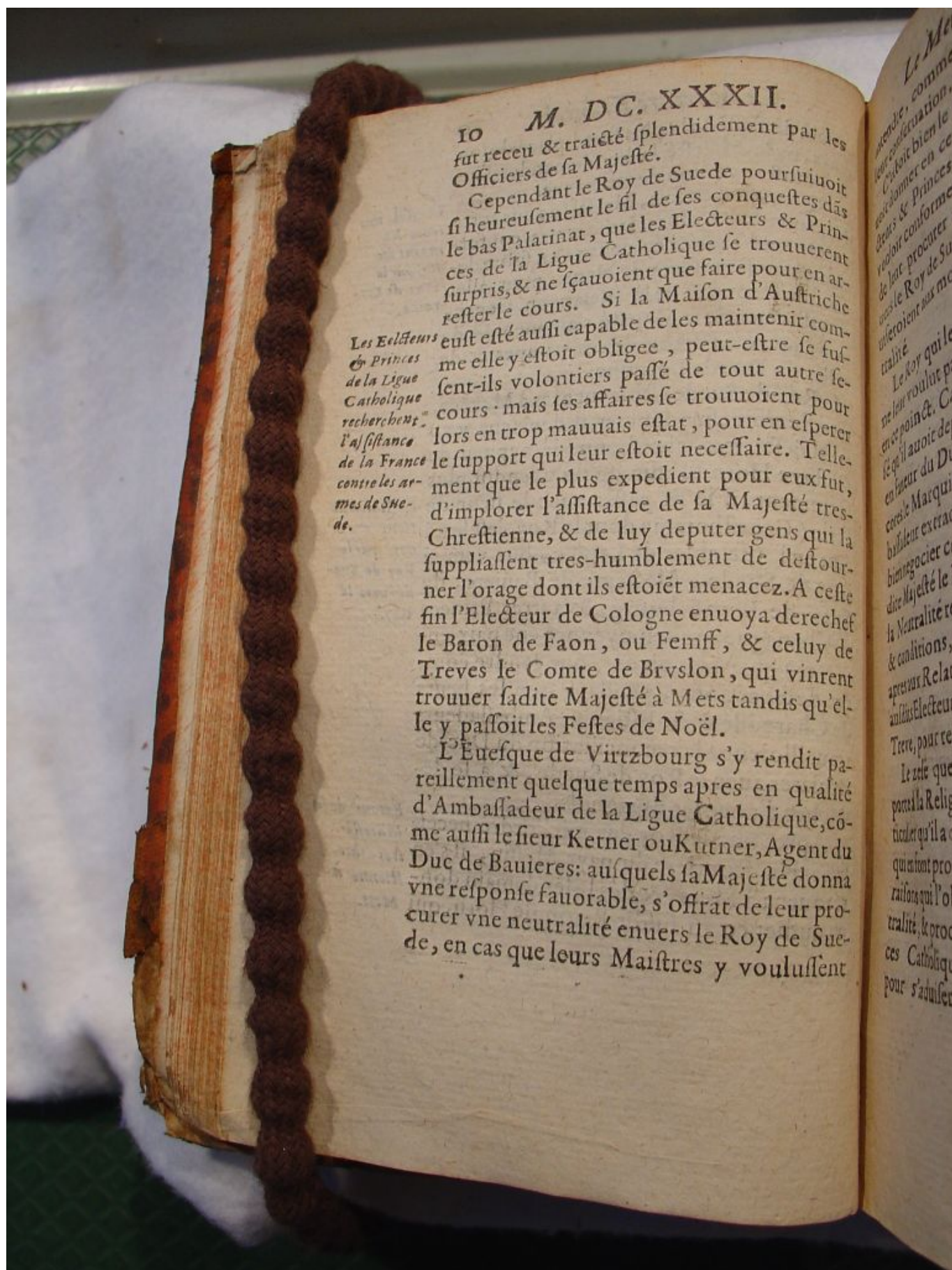
Le Mercure François. 9
voulu deslâisir de la plus forte place de son
pays, ny sa Majesté la luy demander sans
avoir iuste occasion de mesfiance.
Quoy qu'il en soit, Marfal fut mis entre
les mains du Roy le 13. Ianvier 1632. confor-
mément au Traicté cy-dessus: En suite de-
quoy Monsieur sortit de Nancy pour aller
à Remiremont, & de là à Besançon. Cepen-
dant l'armée de sa Majesté s'augmentoit de
jour à autre du debris de ses troupes & de
celles du Duc de Lorraine.
Le Roy de Suede estoit encores à Mayèce,
d'où le troisieme Ianvier il depescha vers
sa Majesté tres-Chrestienne le nepueu de
Gustave Horn: & affin qu'il s'y rendist plus
seurement, il le fit passer avec le sieur de
Lisle (Gentilhomme dont le Roy s'est serui
tant en l'Assemblée de Leipfic, que vers le
Roy de Suede, Electeurs de Baviere, de
Saxe, de Brandebourg, & autres Princes
d'Allemagne, pour moyenner vne paix en-
tre eux) qui reuenoit en Cour rendre com-
pte de les actions, pendant que les sieurs
de Charnassé & S. Estienne Ambassadeurs
travailloient à la reconciliation du Duc de
Bavieres avec le Roy de Suede, & à le de-
stacher d'avec les Espagnols.
Après que le Roy eut mis l'ordre neces-
saire à la frontiere du pays Messin, il s'en
retourna à Mers; & dès le lendemain don-
na audience au susdit Baron de Horn, qui

*Marfal mis
entre les
mains du
Roy par le
Duc de Lorraine.*

*Le Baron de
Horn en-
uoyé par le
Roy de Suede
de vers le
Roy.*

*Retour de sa
Majesté
tres-Chre-
stienne à
Mets.*

1632_010.jpg

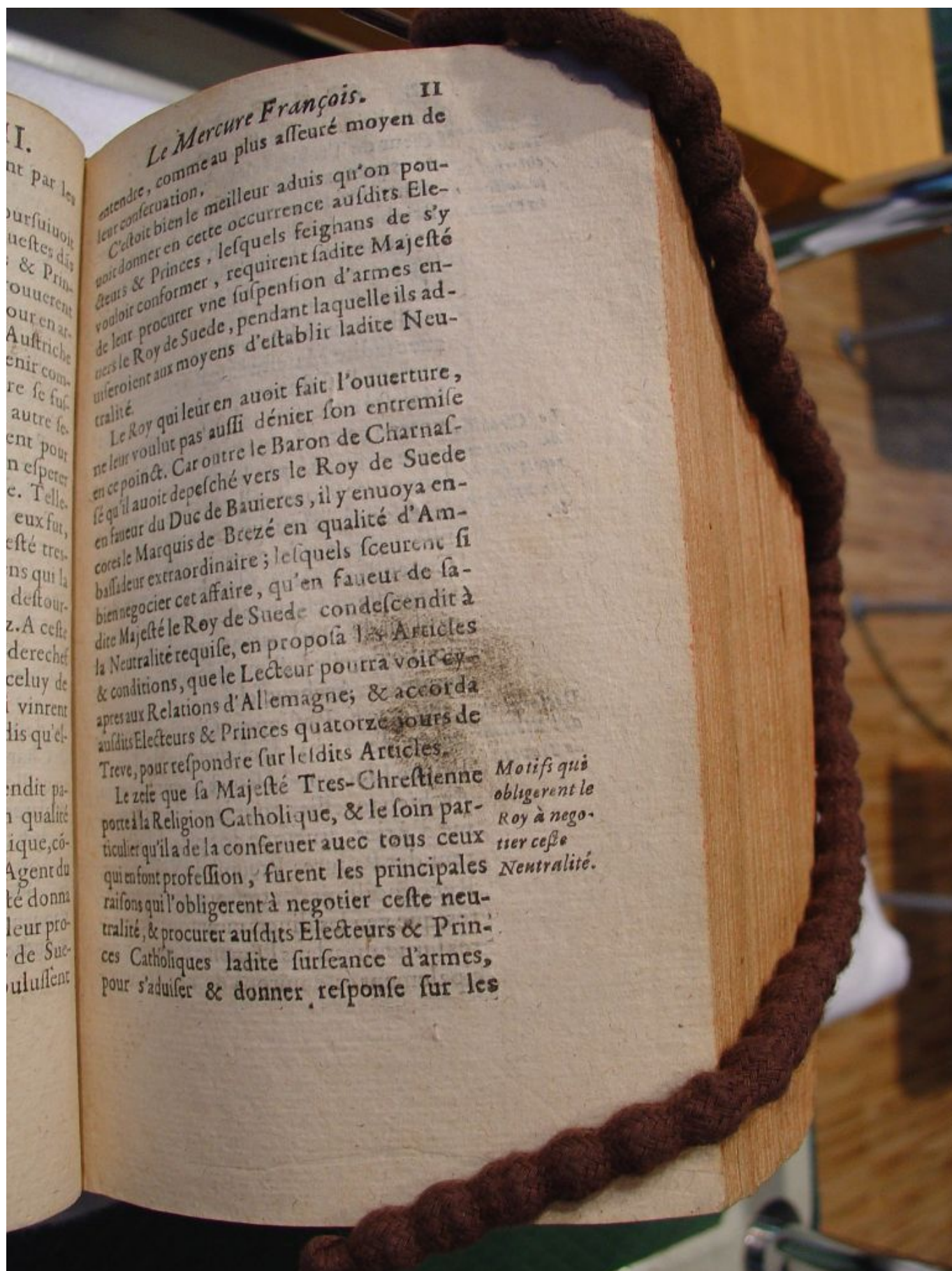


*Les Electeurs
& Princes
de la Ligue
Catholique
recherchent
l'assistance
de la France
contre les ar-
mes de Swe-
de.*

IO M. DC. XXII.
fut receu & traité splendidement par les
Officiers de sa Majesté.
Cependant le Roy de Suede poursuiuoit
si heureusement le fil de ses conquestes dās
le bas Palatinat, que les Electeurs & Prin-
ces de la Ligue Catholique se trouuerent
surpris, & ne scauoient que faire pour en ar-
rester le cours. Si la Maison d'Austriche
eust esté aussi capable de les maintenir com-
me elle y estoit obligee, peut-estre se suf-
fisent-ils volontiers passé de tout autre se-
cours. mais les affaires se trouuoient pour
lors en trop mauuais estat, pour en esperer
le support qui leur estoit necessaire. Telle-
ment que le plus expedient pour eux fut,
d'implorer l'assistance de sa Majesté tres-
Chrestienne, & de luy deputer gens qui la
suppliasent tres-humblement de destour-
ner l'orage dont ils estoiet menacez. A ceste
fin l'Electeur de Cologne enuoya derechef
le Baron de Faon, ou Femff, & celuy de
Treuves le Comte de Brvslon, qui vinrent
trouuer sadite Majesté à Mets tandis qu'elle
y passoit les Festes de Noël.
L'Euésque de Vurtzbourg s'y rendit pa-
reillement quelque temps apres en qualité
d'Ambassadeur de la Ligue Catholique, cō-
me aussi le sieur Ketner ou Kutner, Agent du
Duc de Bauieres: auxquels sa Majesté donna
vne response fauorable, s'offrāt de leur pro-
curer vne neutralité enuers le Roy de Swe-
de, en cas que leurs Maistres y voulussent

*Le Me
pende, comme
leur consideration,
C'estoit bien le
nos donner en ces
Reus & Princes
voulait conformer
de leur procurer
le Roy de Swe-
inferoient aux mo
traité
Le Roy qui le
ne leur voulut pa
ceux point. Ca
le que il auoit dep
en faueur du Du
ces de Marquis
balleur extrao
bienegocier ce
dite Majesté le F
la Neutralité re
& conditions,
apres un Relat
au lieu Electeur
Treuves, pour rel
Le zele que
portea la Relig
trouuer qu'il a d
qui entont prof
raisons qui l'ob
tralité, le proc
ces Catholiqu
pour s'aduiser*

1632_011.jpg



Le Mercure François. II

I.

nt par les
oursuivoit
uestes des
& Prin-
ouuerent
our en at-
Autriche
enir com-
re se fut
autre se-
ent pour
n esperer
e. Telle-
eux fut,
esté tres-
ns qui la
destour-
z. A ceste
derechet
celuy de
vinrent
lis qu'el-
ndit pa-
n qualite
ique, co-
Agent du
té donna
leur pro-
de Sue-
ulussent

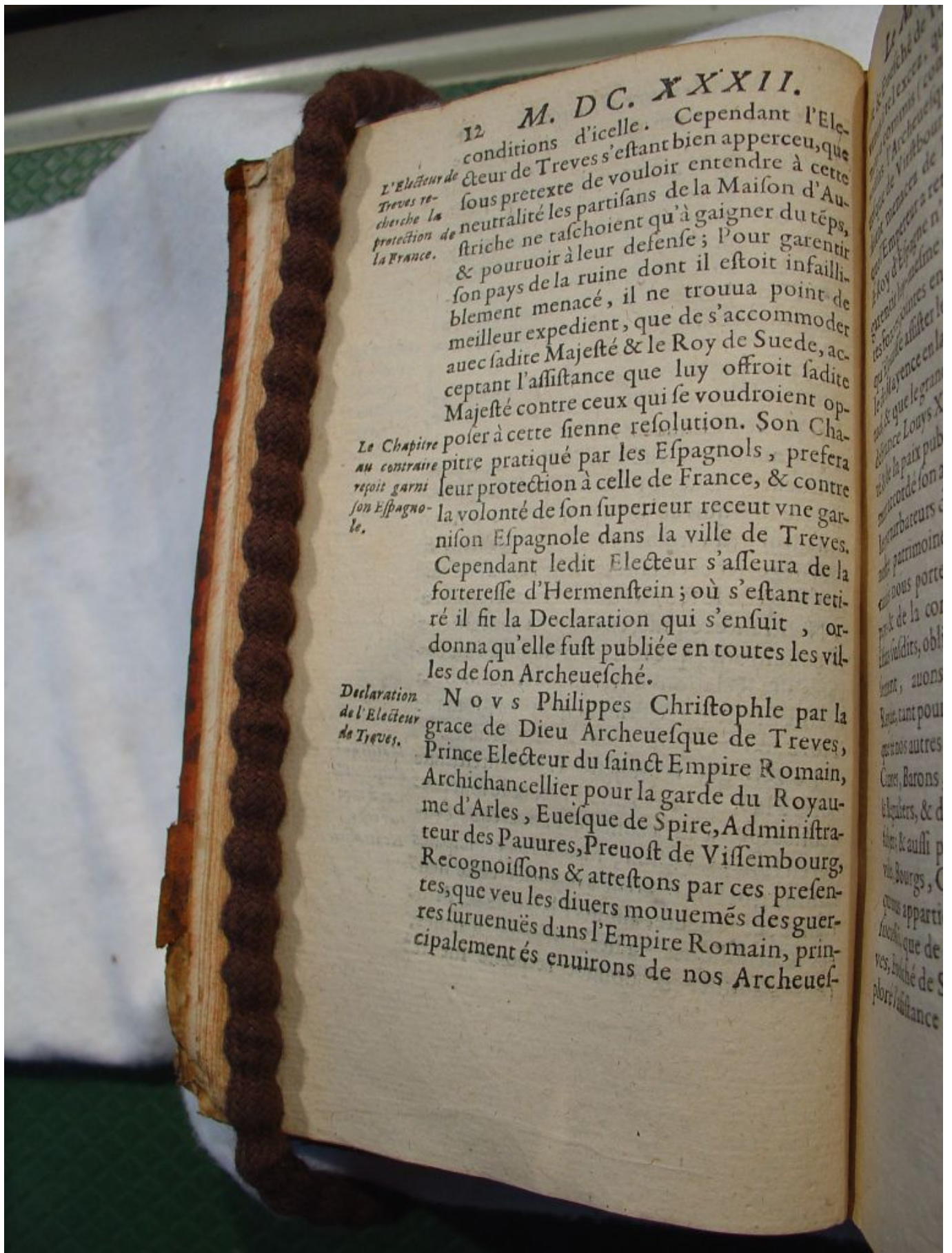
entende, comme au plus assuree moyen de
leur conseruation.
C'estoit bien le meilleur aduis qu'on pou-
uoit donner en cette occurrence ausdits Ele-
cteurs & Princes, lesquels feighans de s'y
vouloir conformer, requirent ladite Majesté
de leur procurer vne suspension d'armes en-
uers le Roy de Suede, pendant laquelle ils ad-
uieroient aux moyens d'establiir ladite Neu-
tralité.

Le Roy qui leur en auoit fait l'ouuerture,
ne leur voulut pas aussi dénier son entremise
en ce point. Car outre le Baron de Charnaf-
sé qu'il auoit desesché vers le Roy de Suede
en faueur du Duc de Bavières, il y enuoya en-
cores le Marquis de Brezé en qualité d'Am-
bassadeur extraordinaire; lesquels sceurent si
bien negocier cet affaire, qu'en faueur de la-
dite Majesté le Roy de Suede condescendit à
la Neutralité requise, en proposa les Articles
& conditions, que le Lecteur pourra voir cy-
apres aux Relations d'Allemagne; & accorda
ausdits Electeurs & Princes quatorze iours de
Treue, pour respondre sur leldits Articles.

Le zele que sa Majesté Tres-Chrestienne
porte à la Religion Catholique, & le soin par-
ticulier qu'il a de la conseruer avec tous ceux
qui en font profession, furent les principales
raisons qui l'obligerent à negocier ceste neu-
tralité, & procurer ausdits Electeurs & Prin-
ces Catholiques ladite surseance d'armes,
pour s'aduiser & donner response sur les

*Motifs qui
obligerent le
Roy à nego-
cier ceste
Neutralité.*

1632_012.jpg



12 M. DC. XXXVII.
Cependant l'Electeur de Treves s'estant bien apperceu, que sous pretexte de vouloir entendre à cette neutralité les partisans de la Maison d'Autriche ne raschoient qu'à gagner du tēps, & pouruoir à leur defense; Pour garantir son pays de la ruine dont il estoit infailliblement menacé, il ne trouua point de meilleur expedient, que de s'accommoder avec sadite Majesté & le Roy de Suede, acceptant l'assistance que luy offroit sadite Majesté contre ceux qui se voudroient opposer à cette sienne resolution. Son Chapitre pratiqué par les Espagnols, prefera leur protection à celle de France, & contre la volonté de son superieur receut vne garnison Espagnole dans la ville de Treves. Cependant ledit Electeur s'assura de la forteresse d'Hermentstein; où s'estant retiré il fit la Declaration qui s'ensuit, ordonna qu'elle fust publiée en toutes les villes de son Archeuesché.

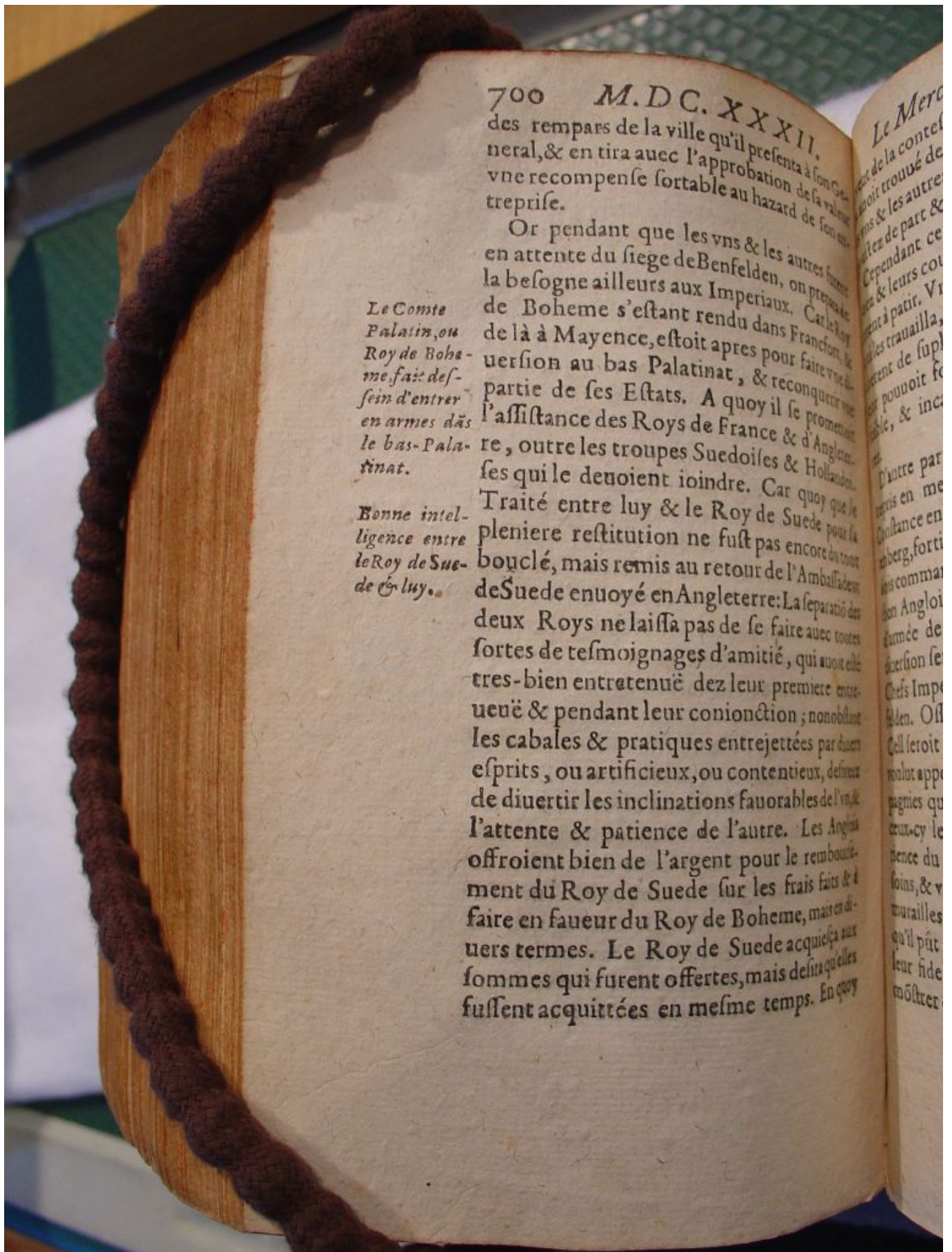
L'Electeur de Treves recherche la protection de la France.

Le Chapitre au contraire reçoit garnison Espagnole.

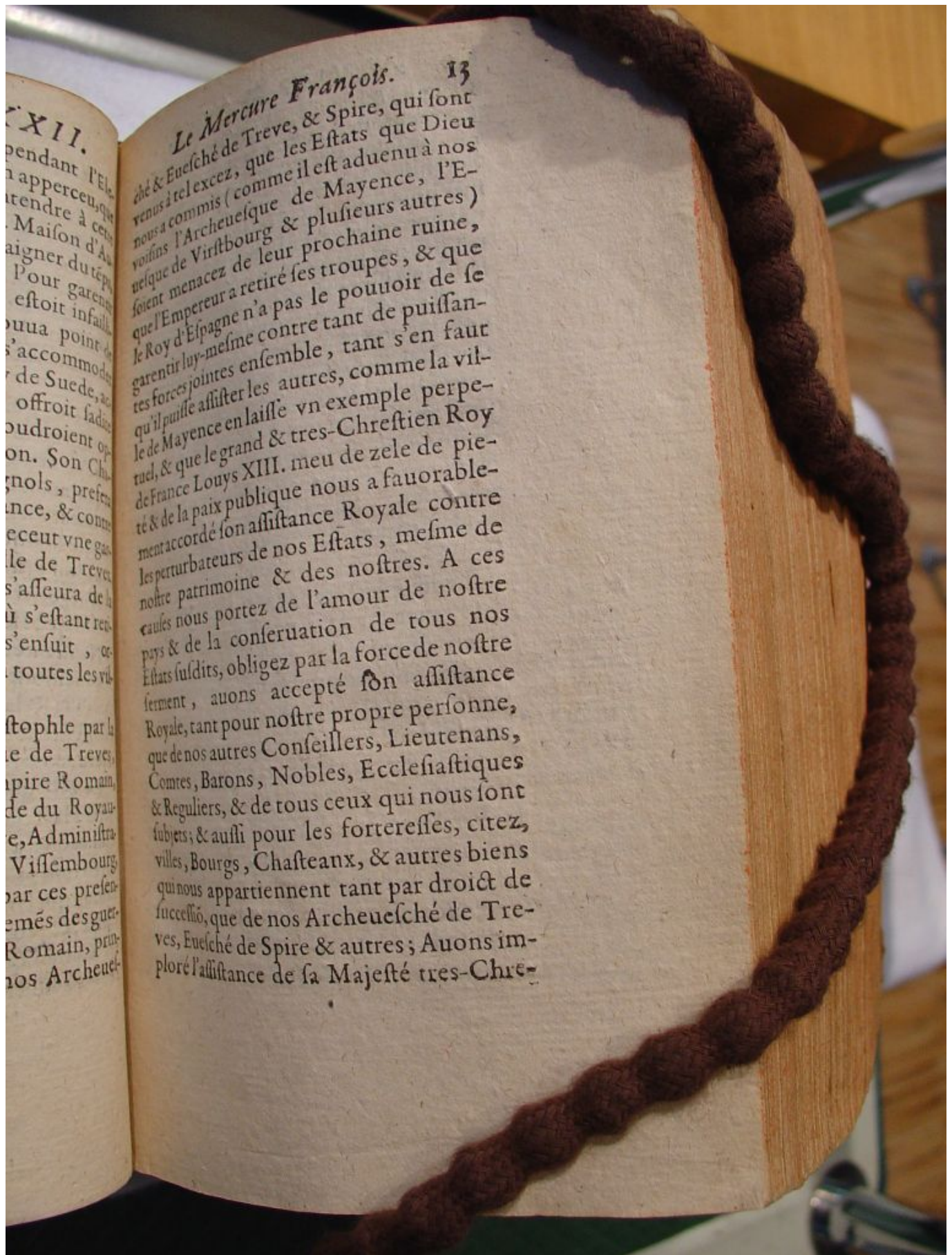
Declaration de l'Electeur de Treves.

N o v s Philippes Christophle par la grace de Dieu Archeuesque de Treves, Prince Electeur du saint Empire Romain, Archichancellier pour la garde du Royaume d'Arles, Euésque de Spire, Administrateur des Pauvres, Preuost de Vissembourg, Reconnoissons & attestons par ces presentes, que veu les diuers mouuemés des guerres suruenüs dans l'Empire Romain, principalement és enuiron de nos Archeuesché.

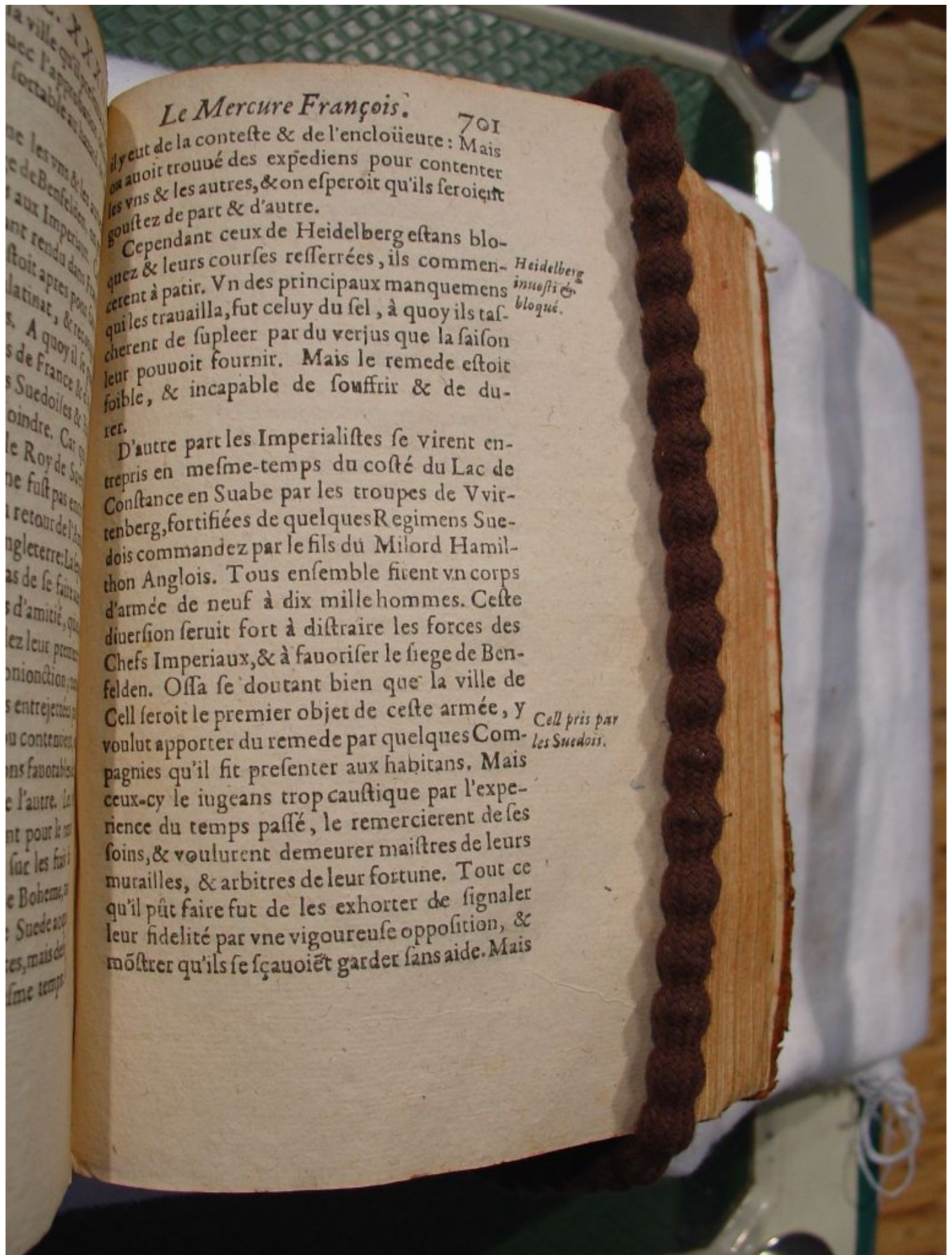
1632_700.jpg



1632_013.jpg



1632_701.jpg



Le Mercure François. 701

il y eut de la conteste & de l'enclouëure : Mais
on auoit trouué des expédiens pour contenter
les vns & les autres, & on esperoit qu'ils seroient
goustez de part & d'autre.

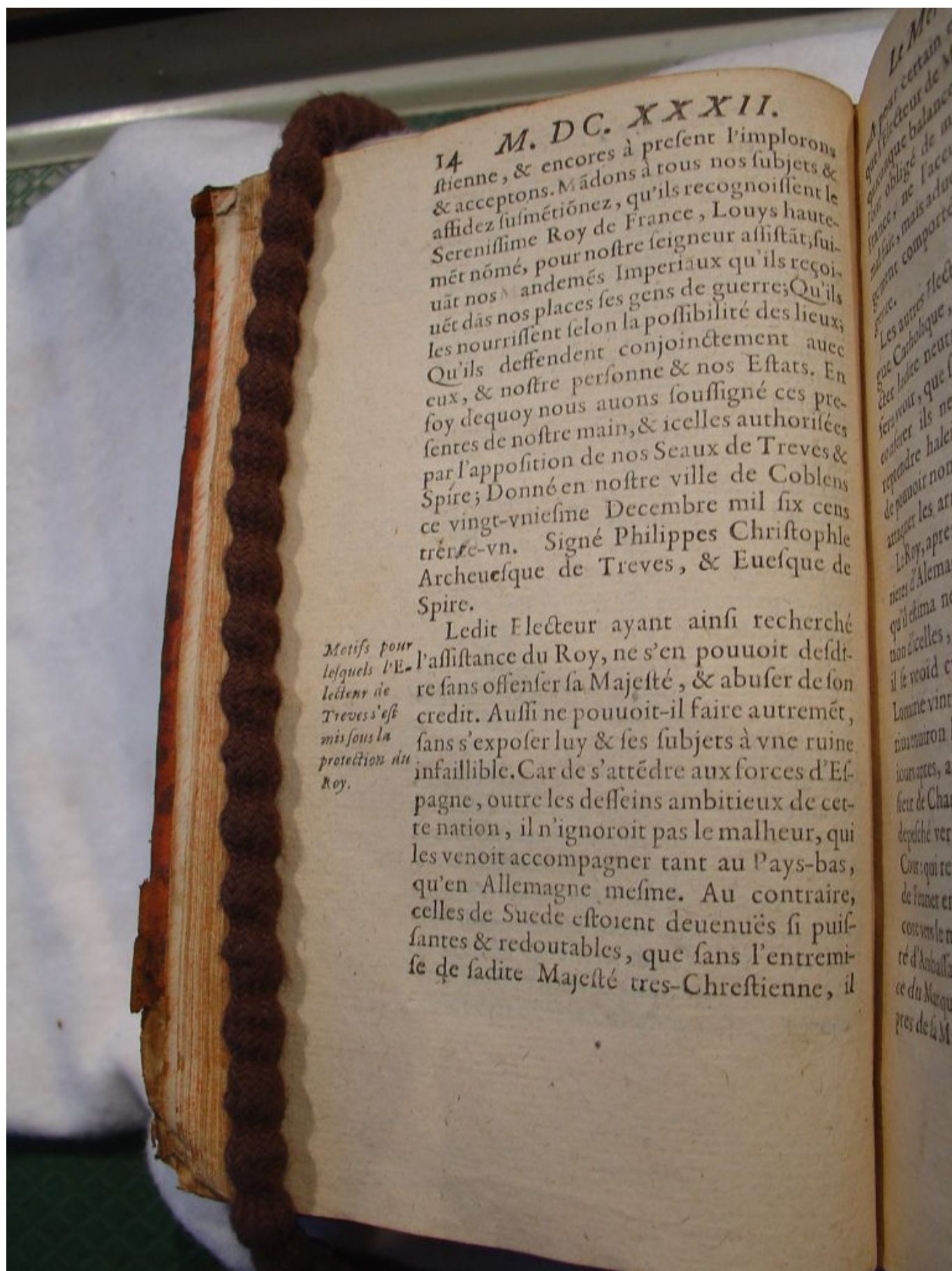
Cependant ceux de Heidelberg estans blo-
quez & leurs courses resserrées, ils commen-
cerent à patir. Vn des principaux manquemens
qui les trouua, fut celuy du sel, à quoy ils tas-
cherent de supleer par du verjus que la saison
leur pouuoit fournir. Mais le remede estoit
foible, & incapable de souffrir & de du-
rer.

*Heidelberg
inuesti &
bloqué.*

D'autre part les Imperialistes se virent en-
trepris en mesme-temps du costé du Lac de
Constance en Suabe par les troupes de Vvir-
tenberg, fortifiées de quelques Regimens Sue-
dois commandez par le fils du Milord Hamil-
thon Anglois. Tous ensemble firent vn corps
d'armée de neuf à dix mille hommes. Ceste
diuersion seruit fort à distraire les forces des
Chefs Imperiaux, & à fauoriser le siege de Ben-
felden. Ossa se doutant bien que la ville de
Cell seroit le premier objet de ceste armée, y
voulut apporter du remede par quelques Com-
pagnies qu'il fit presenter aux habitans. Mais
ceux-cy le iugeans trop caustique par l'expe-
rience du temps passé, le remercièrent de ses
soins, & voulurent demeurer maistres de leurs
murailles, & arbitres de leur fortune. Tout ce
qu'il pût faire fut de les exhorter de signaler
leur fidelité par vne vigoureuse opposition, &
môstrer qu'ils se scauoient garder sans aide. Mais

*Cell pris par
les Suedois.*

1632_014.jpg



14 M. DC. XXXII.
stienne, & encores à present l'implorons
& acceptons. Mādons à tous nos subjets &
affidez submētionez, qu'ils recognoissent le
Serenissime Roy de France, Louys haute-
mēt nōmé, pour nostre seigneur assistāt, sui-
uāt nos andemēs Imperiaux qu'ils reçoï-
uēt dās nos places ses gens de guerre; Qu'ils
les nourrissent selon la possibilité des lieux;
Qu'ils deffendent conjointement avec
eux, & nostre personne & nos Estats. En
prey dequoy nous auons souffigné ces pre-
sentes de nostre main, & icelles autorisées
par l'apposition de nos Seaux de Treves &
Spire; Donnē en nostre ville de Coblens
ce vingt-vniesme Decembre mil six cens
trēte-vn. Signē Philippes Christophle
Archeuesque de Treves, & Euesque de
Spire.

*Motifs pour
lesquels l'E-
lecteur de
Treves s'est
mis sous la
protection du
Roy.*

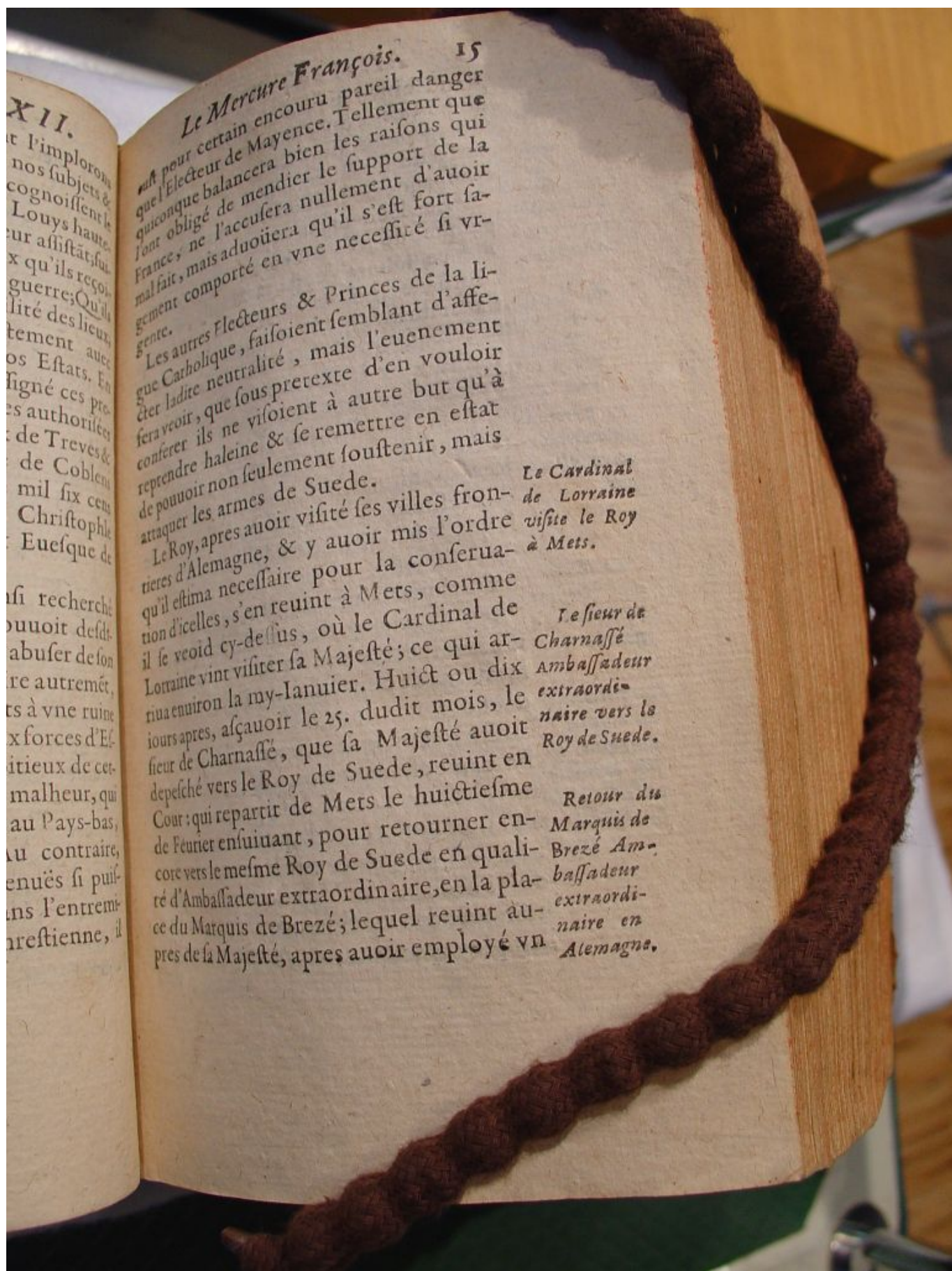
Ledit Electeur ayant ainsi recherché
l'assistance du Roy, ne s'en pouuoit desdi-
re sans offenser sa Majesté, & abuser de son
credit. Aussi ne pouuoit-il faire autremēt,
sans s'exposer luy & ses subjets à vne ruine
infaillible. Car de s'attēdre aux forces d'Es-
pagne, outre les desseins ambitieux de cet-
te nation, il n'ignoroit pas le malheur, qui
les venoit accompagner tant au Pays-bas,
qu'en Allemagne mesme. Au contraire,
celles de Suede estoient deuenues si puis-
santes & redoutables, que sans l'entremi-
se de sadite Majesté tres-Chrestienne, il

*Le M...
pour certain e...
quel Electeur de M...
pour que balance...
non obligé de me...
France, ne l'aceu...
malin, mais adue...
pouvent comportē...
France.
Les autres Elect...
que Catholique,
des l'acte neut...
s'entend, que fo...
coater ils ne...
reprendre halei...
de pouoir non...
amasser les ar...
Le Roy, apres...
niers d'Almag...
qu'il estima ne...
tion d'elles, s...
il le void cy...
Lamine vint...
trouuon l...
iours apres, al...
fiere de Char...
depesché vers...
Cout qui rep...
de l'amer en...
cor vers le m...
re d'Ambassa...
ce du Marqu...
pres de la Ma...*

1632_702.jpg



1632_015.jpg



XII.
t l'implorons
nos subjets &
cognoissent le
Louys haute-
ur assistât; su-
x qu'ils reco-
guerres; Qu'ils
lité des lieux
tement avec
os Estats. En
igné ces pro-
es autorisées
de Treves &
de Coblenz
mil six cents
Christophile
Euesque de

Le Mercure François. 15

est pour certain encouru pareil danger
que l'Electeur de Mayence. Tellement que
quiconque balancera bien les raisons qui
l'ont obligé de mendier le support de la
France, ne l'accusera nullement d'auoir
mal fait, mais aduoiera qu'il s'est fort sa-
gement comporté en vne necessité si vr-
gente.

Les autres Electeurs & Princes de la li-
gue Catholique, faisoient semblant d'affe-
cter ladite neutralité, mais l'euement
fera veoir, que sous pretexte d'en vouloir
conferer ils ne visioient à autre but qu'à
repandre haleine & se remettre en estat
de pouuoir non seulement soustenir, mais
attaquer les armes de Suede.

Le Roy, apres auoir visité ses villes fron-
tieres d'Alemagne, & y auoir mis l'ordre
qu'il estima necessaire pour la conserua-
tion d'icelles, s'en reuint à Mets, comme
il se veoid cy-dessus, où le Cardinal de
Lorraine vint visiter sa Majesté; ce qui ar-
riua environ la my-Ianuiier. Huiet ou dix
iours apres, asçauoir le 25. dudit mois, le
sieur de Charnassé, que sa Majesté auoit
depesché vers le Roy de Suede, reuint en
Cour: qui repartit de Mets le huietiesme
de Feurier ensuiuant, pour retourner en-
core vers le mesme Roy de Suede en quali-
té d'Ambassadeur extraordinaire, en la pla-
ce du Marquis de Brezé; lequel reuint au-
pres de sa Majesté, apres auoir employé vn

*Le Cardinal
de Lorraine
visite le Roy
à Mets.*

*Le sieur de
Charnassé
Ambassadeur
extraordi-
naire vers le
Roy de Suede.*

*Retour du
Marquis de
Brezé Am-
bassadeur
extraordi-
naire en
Alemagne.*

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan